



RECONNAISSANCE DU *DIPLÔME D'INGENIEUR EN* AUSTRALIE



Engineers Australia et la Commission des Titres d'ingénieur ont signé un protocole d'accord en janvier 2019 afin de simplifier la reconnaissance des diplômes d'ingénieurs français en Australie. Sous réserve que le diplôme soit éligible*, les ingénieurs français bénéficient à présent d'une procédure simplifiée pour la reconnaissance du diplôme, sans avoir à composer un rapport de compétence (*Competency Demonstration Report*).

Vous n'aurez plus qu'à fournir une pièce d'identité, un CV, une copie scannée du diplôme et des relevés de notes associés, accompagnés d'une traduction en anglais si les documents ne sont pas dans cette langue.

Besoin de faire reconnaître vos compétences pour obtenir un visa pour l'Australie ?

- Demandez une évaluation de vos compétences dans le but d'émigrer ! (*Migration Skills Assessment*)

Suivez les instructions disponibles en ligne pour les diplômes étrangers reconnus (*Recognised qualifications*), en section B du guide appelé "Migration Skills Assessment Booklet". Lors de l'application en ligne, sélectionnez l'option "Washington Accord".**

Etabli en Australie, vous souhaitez faire reconnaître vos compétences ?

- Devenez membre d'Engineers Australia directement, sans évaluation préalable ! <https://www.engineersaustralia.org.au/Membership>

Vous obtiendrez ainsi une reconnaissance professionnelle en Australie ainsi que la possibilité de devenir un Ingénieur Agréé (*Chartered Engineer*) par Engineers Australia pour plus de reconnaissance et de mobilité internationale.

* Sont éligibles les Diplômes d'ingénieurs obtenus depuis 1970 et listés dans le Journal Officiel de la République Française dans la liste des institutions accréditées à délivrer le titre d'ingénieur diplômé à la date du diplôme.

** La France n'est pas signataire de l'Accord de Washington. Cependant, la procédure d'évaluation pour les diplômes d'ingénieurs français est la même que pour les diplômes reconnus sous l'Accord de Washington.